



## **Les « accommodements raisonnables » : une réponse féministe**

En tant que féministes antiracistes et anticoloniales, nous avons d'importantes réserves à l'égard de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Par ailleurs, le Conseil du statut de la femme du Québec (CSF) a suggéré des modifications à la Charte québécoise afin de réclamer la priorité relative du droit à l'égalité des sexes sur le droit à l'expression religieuse, ainsi qu'une interdiction du port de symboles religieux « ostentatoires » dans les institutions publiques par leurs salarié-e-s. Le fait que la Commission, suivie de l'intervention du CSF, ouvrent la voie à des législations qui limiteront les droits des femmes plutôt que les améliorer, nous préoccupe. Nous vous invitons à sonder avec nous la structure d'exclusion de la Commission, les présomptions qu'elle avance et l'impact néfaste qu'elle pourrait avoir sur la vie des femmes.

Cela dit, pourquoi contester la légitimité et les effets de la Commission ?

- 1) Parce que malgré l'urgent besoin d'amorcer une discussion sur le racisme et le sexisme dans la société québécoise, nous nous opposons au procédé par lequel la consultation de la Commission a pris place. Écouter des gens exposer ouvertement leur racisme ne constitue pas un cadre propice à la réflexion critique et au dialogue, mais incite plutôt à un climat de peur et de panique morale. De plus, par le fait même de demander si la « différence » et les « minorités » devraient être accommodées ou non, la Commission tient pour acquis et perpétue une perspective selon laquelle certaines « cultures » sont homogènes, inférieures et rétrogrades. En outre, la notion de « raison » à laquelle la Commission a recours doit aussi être étudiée de manière critique. En effet, historiquement, les hommes blancs ont occupé la position d'unique détenteurs de la raison, et la Commission court le risque de reproduire cet état de choses dans le présent contexte d'inégalités sociales.
- 2) Parce que la conception de la Commission et le vocabulaire des « accommodements » tiennent pour acquis et perpétuent un système de pouvoir selon lequel des « hôtes » occidentaux doivent protéger leurs frontières des « visiteurs » non occidentaux. Un procédé consultatif plus rigoureux reconnaîtrait d'abord que le Canada est un état de

colons blancs et que son histoire en est une de violence coloniale et patriarcale envers les peuples autochtones.

- 3) Parce que les débats publics engendrés par la Commission présentent certaines communautés ethnoculturelles comme de perpétuelles étrangères et comme une menace à l'identité québécoise au lieu d'admettre qu'elles en sont partie intégrante. L'inquiétude que les « autres » d'origine ethnoculturelle puissent être socialement régressifs occulte l'homophobie, le sexisme et le racisme prévalents au quotidien dans la société québécoise.
- 4) Parce que les médias francophones couvrent les débats de manière à légitimer un protectionnisme de l'identité québécoise et de la langue française qui autorise la peur de l'autre et le racisme au nom de la sauvegarde d'une culture distincte.
- 5) Parce que l'attention prêtée aux femmes voilées sert à détourner l'attention du sexisme et du racisme qui ont historiquement dominés les sociétés québécoises et canadiennes. En tant que féministes, nous devons refuser d'être complices de la violence envers les femmes que perpétue l'état, soit par ses rapports coloniaux avec les peuples autochtones, soit par son emploi de la femme voilée comme justification de la guerre et de l'occupation impérialistes en Afghanistan.
- 6) Parce que recourir à la laïcité, supposément garante de l'égalité des sexes, sert dans les faits à promouvoir une norme chrétienne et à faire des musulmans les boucs émissaires du sexisme, masquant ainsi les formes laïques de sexisme.
- 7) Parce que, même si la Commission est encore en cours, elle a déjà donné lieu à des propositions de lois pouvant restreindre, réguler et autrement entraver la vie des immigrant-e-s et des personnes provenant des communautés ethnoculturelles au Québec.
- 8) Parce que réguler l'expression religieuse publique des femmes constitue de la discrimination sexuelle, portant atteinte à la liberté des femmes et restreignant leur participation civique.
- 9) Parce que le CSF ne remplit pas son mandat, soit « défendre les intérêts des femmes. » Le CSF défendrait mieux les intérêts des femmes du Québec s'il mettait l'accent sur les conditions de pauvreté, de violence, de criminalisation et de racisme auxquelles bon nombre font face, et non sur ce qu'elles portent.

**Signé : Institut Simone de Beauvoir  
Université Concordia  
Novembre 2007**



## **“Reasonable Accommodation”: A Feminist Response**

As anti-racist, anti-colonial feminists in Québec, we have serious misgivings about the Commission de Consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. The Conseil du statut de la femme du Québec (CSF) has proposed that the Québec Charter be changed so as to accord the right of gender equality relative priority over the right to religious expression and to ban the wearing of “ostentatious” religious symbols in public institutions by public employees. Our concern is that the Commission and the CSF's subsequent intervention pave the way for legislation that will restrict rather than enhance the rights of women. We invite you to join us in questioning the exclusionary structure of the Commission, the assumptions it supports, and the negative impact it is likely to have on women's lives.

So, why call into question the legitimacy and the effects of the Commission?

- 1) Because although we see the urgent need for dialogue about racism and sexism in Québec society, we object to *how* this consultation process has been undertaken. Listening to people “air out” their racism is not conducive to promoting critical reflection and dialogue, but instead creates a climate of fear-mongering and moral panic. Furthermore, in asking whether or not “difference” and “minorities” *should be* accommodated the commission assumes and perpetuates “commonsense” racist understandings of some “cultures” as homogeneous, backward and inferior. In addition, the Commission's reliance on the notion of “reason” must also be critically examined. Historically, white men have been positioned as the exclusive bearers of reason, and the Commission runs the risk of reproducing this in a context of ongoing social inequality.
- 2) Because the design of the Commission and the language of “accommodation” assumes and perpetuates a system of power whereby western “hosts” act as gatekeepers for non-western “guests.” A better consultative process would start with the recognition that Canada is a white-settler state, and that its history is one of colonial and patriarchal violence against Indigenous people.
- 3) Because the public debates that the Commission has sparked construct certain ethno-cultural communities as perpetual outsiders and as threats to Québec identity rather than as integral to it. Concerns about ethno-cultural others as socially regressive obscure the everyday homophobia, sexism and racism that pervade Québec society.

- 4) Because the ways that the Commission has been represented in mainstream English media promotes the idea that racism is a feature exclusive to Québec society and is not a problem -- or is less of a problem -- in the rest of Canada.
- 5) Because the preoccupation with veiled women serves to deflect from the sexism and racism that has historically pervaded Québec and Canadian society. As feminists, we must challenge our complicity with the state's violence against women both in its colonial relations with Indigenous people and in its use of the figure of the veiled woman as an alibi for imperialist war and occupation in Afghanistan.
- 6) Because appeals to secularism as a guarantor of gender equality effectively function to promote Christian culture as the norm and to scapegoat Muslims as inherently sexist, erasing secular forms of sexism.
- 7) Because although it is still underway, the Commission has already prompted the proposal of laws that could restrict, regulate, and otherwise impede the lives of immigrant and racialized people in Québec.
- 8) Because regulating women's public religious expression is gender discrimination insofar as it takes away women's freedom and inhibits their civic participation.
- 9) Because the CSF is failing to meet its mandate of "defending the interests of women." The CSF would better serve the interests of women in Québec by focusing on the conditions of poverty, violence, criminalization and racism that many of us face, and not on what women wear.

**Signed: Simone de Beauvoir Institute  
Concordia University  
November 2007**